Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604039-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

_____

Séance Publique du 30 avril 2026

_____

Objet de la délibération
MISE A JOUR NUMERO 1 DE L'AP/CP RELATIVE A L'OPAH-RU

Le trente avril deux mille vingt-six à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET, Maire

Etaient présents :
Jean-Charles BRUNET , Xavier POUREAU , Chloé LE THOER , Matthieu LE GOFF , Jacques VAUDRON , Sophie LEROUX , Daniel DROUET , Valérie RABASTE , Guénaëlle LE HIN , Jean-Pierre YBERT , Jean-Yves JACQ , Laurence HERMANN , Marie-Cécile PELLEGRINI , Stéphanie BROUTEELE , Arnaud THOMAZO , Aude SPINDLER , Delphine GARDYE , Maxime MORVAN , Marie-Paola BERTRAND-HILLION , Clémence PIERRON , Léa THOMAZO , Catherine LE CARRER , Pierre-Yves LE BOUDEC , Julien JAMBET , Laure LE MARÉCHAL , Tiphaine SIRET , Pascal LE LIBOUX , Serge TANGUY , Valérie MAHÉ , Nadia SOUFFOY .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Paul-Edouard DE SALINS pouvoir à Guénaëlle LE HIN, Patrick ELIOT pouvoir à Xavier POUREAU , Pierre-Yves LETELLIER pouvoir à Stéphanie BROUTEELE .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Daniel DROUET désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Finances **N° 2026.04.039**

Rapporteur : Jacques VAUDRON

NOTE DE SYNTHÈSE

Par délibération N°2025.06.015 en date du 26 juin 2025, le Conseil Municipal a :

- Approuvé la création d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Approuvé le projet de convention entre la commune d'Hennebont, Lorient Agglomération et l'ANAH
- Décidé que cette opération ferait l'objet d'une Autorisation de Programme d'un montant de 464 607 € pour le dispositif d'aides mis en place et d'une Autorisation d'Engagement d'un montant de 660 000 € TTC pour l'animation opérationnelle de l'OPAH-RU.

Par délibération N°2025.10.022 en date du 30 octobre 2025, le Conseil Municipal a créé une autorisation de programme relative au dispositif d'aides adopté.

Compte tenu du calendrier de mise œuvre de l'OPAH-RU en 2026 et du calendrier prévisionnel d'instruction et de versement des premières aides, il est proposé de modifier le calendrier des crédits de paiement.

AP/CP OPAH-RU Dispositif d'aides - section d'investissement :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215600834-20260430-D202604039-DE

	Création AP le 30 octobre 2025	Modification AP le 30 avril 2026	Total
Autorisation de Programme	464 607 €	0	464 607 €
Crédits de paiement			
2026	93 227 €	- 83 227 €	10 000 €
2027	105 199 €		105 199 €
2028	97 352 €		97 352 €
2029	88 727 €		88 727 €
2030	80 102€	+ 83 227 €	163 329 €

L'autorisation d'engagement n'est pas modifiée.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la délibération N°2025.06.015 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2025 adoptant l'OPAH-RU,
Vu la délibération N°2025.10.022 du Conseil Municipal en date du 30 octobre 2025 adoptant l'Autorisation de programme,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 13 avril 2026,
Vu la note de synthèse ci-dessus

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la modification N° 1 de l'Autorisation de Programme dispositif d'aides de l'OPAH-RU ainsi que la répartition des Crédits de Paiement proposée
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à la majorité de 28 voix pour et 5 voix contre (Catherine LE CARRER**,** Pierre-Yves LE BOUDEC**,** Julien JAMBET**,** Laure LE MARÉCHAL**,** Tiphaine SIRET)**,**

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE HENNEBONT MORBIHAN

Jean-Charles BRUNET

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr